





Organisation de la prévention en Tunisie



Elaborée par l'équipe de la Direction des Etudes et de la Planification

Présentée par Dr CHOKRI ZOGHLAMI

Chef service d'appui aux programmes

- 
- 
- ▶ *« Une prévention efficace ne se réduit aucunement à la pratique isolée et spontanée d'actes considérés comme de nature préventive (vaccination, dépistage, conseils hygiéno-diététiques...). Seuls des programmes de prévention planifiés, aux objectifs explicites, contrôlés tout au long de leur réalisation et évalués en permanence, peuvent prétendre à une véritable efficacité...»*

Marcel Goldberg,

Rapport d'expertise sur l'activité et les orientations des centres d'examen de santé, novembre 2000



1-Introduction

Introduction:

- La Prévention est une **composante essentielle des soins de santé**. Elle occupe une **place importante** dans les systèmes nationaux de santé,
- Son **efficience** a été prouvée par de nombreuses études «evidence based», ayant démontré que **les dépenses préventives de santé sont des investissements économiquement rentables**.
- En Tunisie, la Prévention a été toujours une **priorité du système national de santé**, opérationnalisé particulièrement à travers les **programmes nationaux de santé**, un label d'excellence de la médecine préventive tunisienne.

Introduction: définitions

LA PREVENTION est définie comme « Actions visant à **réduire l'impact** des facteurs de maladies ou de problèmes de santé, à **éviter la survenue des maladies** ou des problèmes de santé, à **arrêter leur progression** ou à **limiter leurs conséquences**. Les mesures préventives peuvent consister en une **intervention médicale**, un **contrôle de l'environnement**, des **mesures législatives, financières** ou **comportementalistes**, des **pressions politiques** ou de **l'éducation pour la santé** ».

Introduction: définitions

On distingue trois types de prévention :

- **La prévention primaire** : ensemble des actes visant à **diminuer l'incidence d'une maladie** dans une population et donc réduire les risques d'apparition de nouveaux cas.
- **La prévention secondaire** : vise à **diminuer la prévalence d'une maladie** dans une population.
- **La prévention tertiaire** : intervient à un stade où il importe de **diminuer la prévalence des incapacités chroniques ou des récives** dans une population et de **réduire les complications, invalidités ou rechutes consécutives** à la maladie.

Introduction: définitions

- « **LA PROMOTION DE LA SANTÉ** est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand **contrôle sur leur propre santé**, et **d'améliorer celle-ci**. » Conférence internationale pour la promotion de la santé, Ottawa, 1986.
- Elle couvre une vaste gamme **d'interventions sociales et environnementales** conçues pour **favoriser et protéger la santé et la qualité de vie** au niveau individuel et communautaire en **luttant contre les principales causes de mauvaise santé**, notamment par **la prévention** et en ne s'intéressant pas seulement au traitement et à la guérison.

Introduction: Evènements importants

La déclaration d'**Alma-Ata** En 1978

- Conférence Organisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS): réaffirme avec force que **la santé** est un **droit fondamental de l'être humain**, et que **l'accession au niveau de santé le plus élevé** possible est un **objectif social** extrêmement important qui intéresse le **monde entier** et suppose la participation de **nombreux secteurs socioéconomiques** autres que celui de la santé.

Introduction: Evènements importants

La Déclaration d'**Astana** en 2018

- Conférence organisée conjointement par l'OMS, l'UNICEF **a tracé la voie à suivre pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle**
- Les pays du monde entier ont adopté à l'unanimité la Déclaration d'Astana, appelant à **renforcer les systèmes de soins de santé primaires** en tant qu'étape essentielle vers la **couverture sanitaire universelle**.



2-Cadre juridique & compétences

Missions du ministère de la santé publique

Décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974: relatif à la définition de la mission et les attributions du MSP:

Article premier: « Le Ministère de la Santé publique a pour **mission** de **veiller sur la Santé** de la population dans le but de permettre le développement harmonieux de ses facultés physiques et mentales et de son adaptation au milieu naturel et à l'environnement social du pays par la **lutte contre les causes de détérioration du bien-être physique ou mental** qui peut l'affecter individuellement ou collectivement.

A ce titre, il élabore pour le gouvernement, **la politique de santé publique**, la planifie, veille à sa mise en œuvre et en contrôle l'exécution dans les domaines de **la prévention**, des soins, du médicament, des stupéfiants et des laboratoires et de la réadaptation.

Principales attributions du Ministère de la Santé dans le domaine de la prévention

Décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974: les principales attributions du Ministère de la Santé

Article 2 : Dans le domaine de **la prévention** il est chargé de :

1. Initier et stimuler toutes les formes d'**éducation** collective ou individuelle de nature à améliorer le comportement de la population sur le plan de **l'hygiène**
2. Assister techniquement tous les organismes **publics ou privés** dont l'action peut avoir des répercussions sur la santé de la population et notamment dans les domaines du **contrôle de l'habitat, de l'eau de consommation, de la production alimentaire, de la protection de l'environnement** etc ...

Principales attributions du Ministère de la Santé dans le domaine de la prévention

➤ Suite Article 2 :

3. Mettre en œuvre, directement ou par l'intermédiaire d'organismes agréés, des **actions de prophylaxie individuelle ou collective** et notamment les **vaccinations de masse**, le contrôle sanitaire aux frontières, l'hygiène scolaire, l'hygiène maternelle et infantile, l'hygiène du travail et la prévention des maladies professionnelles, l'éducation et l'hygiène nutritionnelles et l'hygiène mentale ;
4. Mettre en œuvre des actions de **dépistage des maladies** en vue d'éviter leur apparition ou de les prévoir à temps ;
5. Mettre en œuvre et veiller à l'exécution d'une **politique de planification familiale** dans le cadre de la protection de la famille, de l'épanouissement physique et psychique des enfants et de la sauvegarde de la santé de la mère.

Les acteurs de la prévention

Loi n°91-63 du 29 juillet 1991, relatif à l'organisation sanitaire:

Art 1 : « toute personne a **droit à la protection de sa santé** dans les meilleures conditions possibles ».

Art 2 : « les membres des **professions de santé** ainsi que les **structures** et les **établissements de soins et l'hospitalisation, publics ou privés**, assurent la **protection sanitaire** de la population ».

Art 3 : « les structures et établissements sanitaires **publics et privés** assurent des **prestations préventives**, curatives ,palliatives ,de diagnostic et de réadaptation fonctionnelle, avec ou sans hospitalisation à titre onéreux ou gratuit.

Responsabilités de l'état dans la prévention

La constitution tunisienne 2014, Article 38 :

« La santé est un droit pour chaque être humain. **L'État garantit la prévention** et les **soins sanitaires à tout citoyen** et fournit les moyens nécessaires pour garantir la **sécurité et la qualité des services de santé**. L'État garantit la **gratuité des soins** pour les personnes sans soutien et à faible revenu. Il garantit le droit à une **couverture sociale**, tel que prévu par la loi » .



3-Organismes impliqués dans la prévention: attributions



3- Organismes impliqués dans la prévention:

➤ **DSSB**

➤ **DMSU**

➤ **ONFP: Office National de la Famille et de la Population**

➤ **UNITE DE LA PROMOTION BUCCO-DENTAIRE**

➤ **DHMPE: Direction de l'hygiène du milieu et de la Protection de l'Environnement**



a-La direction des soins de santé de base (DSSB):

locomotive de la première ligne

Mission

- Décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'Administration Centrale du Ministère de la Santé Publique

Article 16: « La direction des Soins de Santé de Base, est chargée :

- **d'élaborer les programmes de Médecine intégrée** avec la collaboration des Directions Régionales de la Santé Publique et de suivre leur mise en œuvre ;
- de **coordonner les actions préventives et curatives** dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sanitaire de Médecine intégrée ;
- de **veiller à la promotion des services de santé de base** en vue de rapprocher les soins de médecine préventive et curative des citoyens ;
- d'assurer la tutelle technique de ces services et d'évaluer leur action ;
- d'établir une carte sanitaire pour la satisfaction et les supports éducatifs, d'en suivre la réalisation et d'en évaluer l'impact sur le comportement de la population ;
- d'assurer la tutelle technique des services de contrôle sanitaire aux frontières » .

Programmes nationaux gérés par la DSSB

- Les programmes nationaux touchent des **axes importants** de santé publiques, ils existent de façon horizontale, offrent des services de santé gratuits pour la population tunisienne
- Les activités relatives à ces programmes sont **intégrées dans les trois lignes de soins.**
- Les programmes nationaux ont eu une enveloppe budgétaire de: **37.775.000** DT alors que pour les programmes spécifiques:
 - Lutte contre les maladies chroniques: 10.000.000 DT
 - Lutte contre l'hépatite virale: 5.000.000 DT

Programmes nationaux gérés par la DSSB

1. Lutte contre le paludisme
2. Lutte contre la tuberculose
3. Vaccination
4. Lutte contre la diarrhée chez l'enfant (LAD)
5. Santé oculaire
6. Lutte contre la rage
7. Education pour la santé (EPLS)
8. Rhumatisme articulaire aigu (RAA)
9. Maladies sociales (teigne, gale, conjonctivite, brucellose, méningite...)
10. Lutte antiscorpionique
11. Personnes âgées (ainées)
12. Intégration des enfants en situation de handicap
13. Lutte anti leishmanique
14. Prévention de la carence en iode
15. Prévention de la grippe
16. Prévention et PEC de l'HTA et du diabète
17. Prévention et lutte contre le cancer (Sein, colon et col)
18. Lutte anti tabagique
19. Lutte contre les hépatites virales
20. Santé maternelle et néonatale
21. Lutte contre le sida et les (IST)
22. Pèlerinage

Programmes nationaux gérés par la DSSB

PROGRAMME	OBJECTIF	FINANCEMENT (2020)
Lutte contre le paludisme	Éradication du paludisme par détection, traitement et prophylaxie (dernier cas autochtone en 1978)	
Lutte contre la tuberculose	Réduction de la morbi-mortalité par le dépistage ,traitement et l'éducation Prévention de la résistance médicamenteuse	2200 millions DT
Vaccination	La réduction de la morbidité et de la mortalité due aux maladies cibles Couverture vaccinale de tous les enfants sur le territoire tunisien	24150 millions DT (en 2014 : 2% des 10 milliards alloués à ce programme proviennent de l'OMS et l'UNICEF
Lutte contre la diarrhée chez l'enfant (LAD)		430 millions DT
Santé oculaire	Meilleure PEC (atteintes évitables dans 80% des cas)	225 millions DT

Programmes nationaux gérés par la DSSB

PROGRAMME	OBJECTIF	FINANCEMENT (2020)
Lutte contre la rage	Eradication rage humaine ,réduction rage animale	7200 millions DT
Education pour la santé	Ancrer comportements sanitaires sains changement des mauvaises habitudes	150 millions DT
Rhumatisme articulaire aigu		30 millions DT
Maladies sociales (teigne, gale, conjonctivite, brucellose, méningite...)	Lutte contre maladies contagieuses et prise de mesures empêchant leur dissémination (éradication du malaria, bilharziose, choléra...)/maitrise de teigne; gale, méningites...)	350 millions DT

Programmes nationaux gérés par la DSSB

PROGRAMME	OBJECTIF	FINANCEMENT (2020)
Lutte anti-scorpionique	Réduire les atteintes et les décès en rapport avec l'envenimation	650 millions DT
Personnes âgées	Augmenter l'espérance de vie et améliorer la qualité de vie	650 millions DT
Intégration des enfants en situation de handicap		110 millions DT
Lutte anti leishmanique	Réduction des atteintes et des décès (90% des leishmanioses viscérales :enfants de – de 5 ans	130 millions DT
Prévention de la carence en iode		15 millions DT

Programmes nationaux gérés par la DSSB

PROGRAMME	OBJECTIF	FINANCEMENT (2020)
Prévention grippe	Instaurer un système de contrôle et de lutte contre la grippe conforme aux normes internationales	460 millions DT
Prévention et PEC de l'HTA et du diabète	Renforcer la prévention en réduisant les FDR/dépistage précoce des GAR /PEC correcte, standardisée et régulière de HT et Diabète afin de réduire les complications dégénératives et par conséquent la mort précoce en relation	1000 millions DT
Prévention et lutte contre le cancer (Sein, colon et col)	Réduction du nombre de cas avancés du cancer du sein, et du col de l'utérus, sensibilisation des personnes à risque de développer un cancer du colon: FDR, moyens de prévention et importance du dépistage	1030 millions DT
Lutte anti tabagique	Réduction du nombre des fumeurs et la morbidité et mortalité liées au tabagisme(68 consultations aide arrêt tabac	703 millions DT

Programmes nationaux gérés par la DSSB

PROGRAMME	OBJECTIF	FINANCEMENT (2020)
Hépatites Virales		1 1500 millions DT
Santé MNN	Réduire la morbi-mortalité M et infantile Réduire les mortalités évitables	
Lutte contre le VIH/SIDA	Dépistage et suivi des cas de VIH)/ G pour les T résidents en Tunisie sans CS /empêcher la transmission du virus(rapport sexuelle ;à travers le sang et de la mère à l'enfant) PEC sociale et psychologique des patients et leur entourage	5300 millions DT (En 2018 3.351.755 DT du fonds mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le malaria)
Pèlerinage		

Evolution du Budget en DT

	2008	2018	2020
Budget d'investissement national	8 707 195	47 775 000 (x 5,5)	93 173 000 (x10.7)
Budget de coopération (OMS, UNFPA, UNICEF) + GFATM	117 887 + 2 192 400 DT	262 0000 DT+ 3 780 000 DT	



**b- La direction de la sante
Scolaire et universitaire
(DMSU)**

Mission

Décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'Administration Centrale du Ministère de la Santé Publique

Article 17: « La Direction de la Médecine Scolaire et universitaire, est chargée notamment :

- de **la conception et de la programmation des actions de prévention**, de **dépistage** et des **traitements prophylactiques** menées auprès de la population préscolaire, scolaire et universitaire ;
- de la participation à la programmation, à la réalisation et à l'évaluation de **l'éducation sanitaire** dans les milieux scolaires et universitaires en collaboration avec les organismes et services intéressés ».

Objectif

Préserver la santé des élèves et des étudiants et veiller à ce qu'un problème de santé n'entrave pas leurs études et que les études n'aggravent pas leur état de santé.

- En dépistant le plus précocement possible toute **affection congénitale ou acquise** pouvant entraver la scolarité.
- **En suivant la santé de l'élève** tout au long de sa scolarité pour éviter qu'un problème de santé ait une **répercussion négative** sur l'évolution de la scolarité (maladies infectieuses, déficits sensoriels,...).
- En veillant à ce que les **études n'influent pas négativement sur la santé** (hygiène et sécurité de l'environnement scolaire, aptitude à l'éducation physique, ...).
- En Promouvant **un mode de vie sain** : éduquer très tôt l'enfant afin qu'il adopte d'emblée un mode de vie sain.



La Médecine Scolaire fait partie intégrante des soins de santé primaires et est du ressort du Ministère de la Santé.

- ▶ elle est à vocation **presque exclusivement préventive**.
- ▶ elle est dispensée **gratuitement**
- ▶ dans tous les établissements d'enseignement **public** et **privé**
- ▶ elle touche les quatre niveaux d'instruction; **préscolaire, primaire, secondaire et universitaire** (et autres établissements).



**c- Office National de la Famille
et de la Population**

Mission

Loi n° 84-70 du 6 août 1984 portant création de l'ONFP :

Article 2: « L'office national de la famille et de la population a pour mission:

- ▶ d'élaborer des programmes d'action tendant à **promouvoir la famille et à sauvegarder son équilibre**
- ▶ de veiller à mettre à la disposition des citoyens dans les structures sanitaires et hospitalières publiques et privées et tous les autres lieux jugés utiles les **moyens d'information, d'éducation et d'intervention appropriés** dans le cadre de la législation en vigueur
- ▶ d'entreprendre une **action permanente d'information et d'éducation** de la population notamment aux niveaux familial, scolaire, professionnel et associatif



d- L'unité de promotion de la santé bucco-dentaire

Mission

Décret n° 2014-3939 du 24 octobre 2014, complétant le décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'administration centrale du ministère de la santé publique:

Article 5: « L'unité **de promotion de la santé bucco-dentaire** est chargée d'élaborer une **stratégie** globale visant à **promouvoir la santé bucco-dentaire**, de définir les **objectifs** et de préparer les **mécanismes**, les **procédures** et les **programmes** pour leur réalisation.

L'unité est chargée notamment de :

- présenter des **conceptions** et d'élaborer des **plans préventifs et thérapeutiques** susceptibles de promouvoir le secteur de la médecine dentaire,
- élaborer des programmes de communication et d'**information** pour le renforcement de la santé bucco-dentaire, etc...



e- La Direction de l'hygiène du milieu et de la Protection de l'Environnement

Mission

Décret n° 81-793 du 9 juin 1981, portant organisation des services de l'Administration Centrale du Ministère de la Santé Publique

Article 19: « La Direction de l'hygiène du milieu et de la Protection de l'Environnement est chargée notamment :

- du **contrôle de l'hygiène** dans les collectivités publiques locales et dans les établissements hospitaliers et sanitaires publics et privés ;
- du **contrôle de la qualité des eaux de consommation** et des eaux **thermales** ainsi que de l'amélioration des points d'eau publics ;
- du **contrôle des réseaux d'égouts** et des **stations** d'**épuration** et d'**évacuation** ainsi que des **eaux usées d'irrigation** ;
- du **contrôle de la lutte contre les rongeurs et les insectes vecteurs de maladies** ;
- de la participation à l'élaboration des plans d'aménagement et des projets d'habitat ;
- du **contrôle de la protection de l'environnement**;
- du **contrôle de l'application des normes sanitaires** dans les domaines d'activités relevant son ressort, en collaboration avec les organismes et services intéressés.

Principaux programmes de santé environnementale

- Prévention des risques sanitaires en relation avec l'usage de **l'eau**
- Prévention des risques sanitaires en relation avec **les aliments**
- Prévention des risques sanitaires en relation avec la **détérioration de l'hygiène sanitaire** en milieu hospitalier
- **Gestion des déchets hospitaliers** classés dangereux
- Prévention des risques sanitaires en relation avec **l'air**
- **Gestion des risques sanitaires** en rapport avec l'habitation et l'entourage
- Prévention des risques sanitaires en relation avec **les produits chimiques**

Financement des programmes de l'Hygiène du milieu et de la protection de l'environnement

- Le financement des programmes d'Hygiène du milieu et protection de l'environnement est assuré par le **budget de l'état**: une **enveloppe annuelle de 6,3 millions de dinars**.
- Certains programmes sont financés par des **bailleurs de fonds** tels que l'**OMS**, programme des nations unies pour l'environnement; le fonds vert, la banque mondiale et la **banque européenne**.